



Informations sur la rémunération des mandataires sociaux

(en application des articles L. 22-10-8, L. 22-10-9, R. 22-10-14 et R. 22-10-15 du Code de commerce)

L'assemblée générale mixte de la société MaaT Pharma (la « **Société** ») qui s'est tenue le 28 mai 2024 à 10 heures au siège social de la Société, 70 avenue Tony Garnier – 69007 Lyon, a approuvé la résolution relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024 (*Say on Pay ex-ante*), ainsi que celle portant sur les informations mentionnées au I. de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives à la rémunération versée et/ou attribuée aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (*Say on Pay ex-post* dit « global »).

En application des dispositions des articles L. 22-10-8, L. 22-10-9, R. 22-10-14 et R. 22-10-15 du Code de commerce, ces informations sont présentées ci-dessous, complétées à titre informatif des résultats de vote des résolutions portant sur les éléments de rémunération individuelle versés et/ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (*Say on Pay ex-post* dit « individuel »).

Résolution	Description	Résultat du vote	Section correspondante dans le Document Universel d'Enregistrement 2022 (URD)
QUATORZIEME RESOLUTION	Approbation des informations relatives à la rémunération de l'exercice 2023 des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce	Approuvée à 99,986%	Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD) ; Paragraphe 13.2 (Ratios d'équité)
QUINZIEME RESOLUTION	Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre du	Approuvée à 98,769 %	Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD) ; Paragraphe 13.1.1.1 (Rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs -

	même exercice au Président du Conseil d'Administration		Président du conseil d'administration)
SEIZIÈME RESOLUTION	Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre du même exercice au Directeur Général	Approuvée à 98,215%	Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD); Paragraphe 13.1.1.2 (Rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs - Directeur Général)
DIX-SEPTIÈME RESOLUTION	Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024	Approuvée à 98,769 %	Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD); Paragraphe 13.1.1.1 (Rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs - Président du conseil d'administration)
DIX-HUITIÈME RESOLUTION	Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2024	Approuvée à 98,216 %	Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD); Paragraphe 13.1.1.2 (Rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs - Directeur Général)
DIX-NEUVIÈME RESOLUTION	Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2024	Approuvée à 98,761%	Document Universel d'Enregistrement (Section 13 de l'URD); Paragraphe 13.1.2 (Rémunération des membres du Conseil d'Administration)

* * *

A propos de MaaT Pharma

MaaT Pharma est une société de biotechnologies au stade clinique qui a mis au point une approche complète pour restaurer la symbiose microbiote/hôte des patients atteints de cancers. Engagée dans le traitement des cancers et de la maladie du greffon contre l'hôte (GvH), une complication grave survenant après une greffe de cellules souches hématopoïétiques, MaaT Pharma a lancé en mars 2022 en Europe un essai clinique de Phase 3 chez des patients atteints de GvH aiguë, après avoir réalisé la preuve de concept de son approche dans un essai clinique de Phase 2. Sa puissante plateforme de découverte et d'analyse, gutPrint® soutient le développement de son portefeuille de produits et son extension à des indications plus larges, en aidant à déterminer de nouvelles cibles thérapeutiques, à évaluer les médicaments candidats et à identifier des biomarqueurs pour la prise en charge de pathologies impliquant le microbiote. Les *Microbiome Ecosystem Therapies™* (Microbiothérapies à écosystème complet) sont toutes produites dans le cadre très standardisé d'une fabrication et de contrôles qualité cGMP, afin de garantir en toute sécurité l'accès à la diversité et à la richesse du microbiote, sous forme orale ou d'*enema*. MaaT Pharma bénéficie de l'engagement de scientifiques de



renommée mondiale et de relations établies avec les instances réglementaires pour faire progresser l'intégration des thérapies à base de microbiote dans la pratique clinique. MaaT Pharma est cotée sur Euronext Paris (Code mnémorique : MAAT).

Contacts

MaaT Pharma – Relations investisseurs

Guillaume Debroas, Ph.D.

Responsable des Relations Investisseurs

+33 6 16 48 92 50

invest@maat-pharma.com

MaaT Pharma – Relations médias

Pauline Richaud

Senior PR & Corporate

Communications Manager

+33 6 14 06 45 92

media@maat-pharma.com

Trophic Communications Communication corporate

Jacob VERGHESE ou

Priscillia PERRIN

+49 151 7441 6179

maat@trophic.eu